

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaune, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

La Chambre et le Sénat qui viennent de partir en vacances d'un pied léger, laissent au cabinet une assez lourde besogne.

Il est absolument indispensable en effet que d'ici au 20 avril, date de la rentrée, le terrain politique soit débarrassé de cette interminable question cléricale, qui finit par devenir aussi absorbante qu'agaçante. Quelqu'intéressant que puisse être l'article 7, on ne peut pas se gargariser indéfiniment avec les polémiques qu'il provoque, et nous avouons pour notre part être à bout de papier et d'encre, persuadé que nos lecteurs sont aussi à bout de patience.

Tout a été dit pour ou contre les jésuites, tous les arguments contradictoires ont été rabâchés et remâchés à satiété, et nous ne voyons pas l'utilité, encore moins l'agrément, de prolonger ces discussions éternelles.

Il faut une solution, et la plus prompte sera la meilleure.

On affirme de toutes parts que le gouvernement se serait arrêté au parti que voici :

- Expulsion des jésuites de nationalité étrangère ;
- Fermeture de leurs établissements et de leurs maisons d'enseignement dans un délai de trois ou six mois ;
- Dépôt des statuts de toutes les autres congrégations non autorisées, auxquelles il sera répondu *oui* ou *non*, après examen.

Ces trois résolutions sont assez nettes.

Elles répondent, croyons-nous, aux nécessités de la situation, non moins qu'aux exigences légales, et nous avons la conviction que quelque déplaisantes qu'elles puissent paraître aux démolisseurs de l'article 7, le Sénat n'osera pas faire échec au ministère, sur la mise en vigueur d'un droit d'Etat qu'on avait

pu laisser dormir, mais que les audaces cléricales sont venues réveiller.

Il faut constater d'ailleurs, qu'à mesure que la décision du gouvernement s'affirme, l'assurance de ses adversaires s'amointrit ! Aux grandes exclamations, aux défis, aux provocations des premiers jours, ont succédé des plaintes mélancoliques, des soupirs presque résignés qui contrastent avec les insolences d'antan.

On en revient aux mots de transaction, aux systèmes plus ou moins ingénieux qui permettraient de traîner en longueur et de détourner le coup droit qui menace les Révérends.

C'est ainsi que le *Temps*, confident de M. Dufaure, ayant parlé d'un projet de loi sur les associations qui réglerait la matière, tous les journaux monarchiques se raccrochent à cette branche de salut et se suspendent à la perche que leur tend l'organe officiel du centre-gauche.

Une nouvelle loi sur les associations serait sans doute une excellente chose, mais le moindre inconvénient de cette idée, serait d'abord d'exiger six ou huit mois de délibération au bas mot, et quand la disposition restrictive touchant les congrégations viendrait devant le Sénat, elle serait rejetée comme un simple article 7.

Cet habile échappatoire n'aurait donc d'autre avantage que de faire recommencer une procédure interminable pour aboutir au même résultat. De plus, il y a un petit détail qu'il est bon de ne pas oublier, c'est que le jour où le cabinet se rallierait à ces procédés dilatoires, il serait renversé vingt minutes après, par les 350 députés dont le vote de confiance est suffisamment clair pour n'avoir besoin ni de commentaires ni de glose.

Le *Temps* qui est assurément de bonne foi, a-t-il réfléchi à ce grain de sable ?

Et ses inspirateurs, MM. Dufaure, Simon et Laboulaye comprennent-ils

ment, tentures, etc., que les Jésuites vont être obligés d'emporter.

Meubles meublants.

Cent quatre-vingts fauteuils de sénateurs, sur lesquels les bons Pères espéraient faire asseoir leurs amis et protecteurs, quand fut décrétée l'institution du Sénat-Wallon.

Les espérances cléricales ayant été trompées sinon en totalité, du moins dans une certaine mesure, ces sièges rembourrés deviennent inutiles, surtout pour l'avenir, et il n'y avait pas autre chose à faire que de les mettre aux bagages. Peut-être, avant le départ, en offrira-t-on une demi-douzaine à MM. Jules Simon, Laboulaye, Krantz, Denormandie, Voisins-Lavernière et Dufaure, à titre de souvenirs et regrets.

— Douze chaises rempaillées avec la paille humide du cachot de Pie IX. Nous n'avons pas à insister sur la valeur précieuse de cette relique unique au monde.

— Une grande quantité de coffres et bahuts Moyen-Age, souvenirs du bon temps où la potence et le bûcher remplaçaient avantageusement les articles de Veillot pour convertir les libres-penseurs et les hérétiques.

— Deux mille tables de communion destinées à être distribuées dans nos adminis-

trations civiles et militaires, le jour où la confession deviendrait obligatoire et ferait partie des exercices et des services officiels.

Ces tables de communion n'ayant plus d'emploi puisque la Révolution triomphe, pourront toujours être utilisées comme balustrades ou garde-fous.

— Enfin, un splendide et majestueux fauteuil en forme de trône qui devait être offert à sa Majesté Henri V, le jour de son entrée solennelle dans sa bonne ville de Paris.

Les mésaventures de la Fusion ont rendu ce meuble inutile, mais comme il ne faut pas désespérer des desseins de la Providence, on le gardera pour une autre occasion, ne fût-ce que pour le couronnement de Don Carlos.

Rideaux et Tentures.

Guipure, mousseline, draperie, tapisserie, moquette, — on tâchera de ne rien oublier. Mais la tenture la plus précieuse et qui a demandé le plus de soin d'emballage, est sans contredit le rideau derrière lequel se sont jouées toutes les comédies, se sont ourdies toutes les intrigues de la Fusion, du Septennat et de l'Ordre moral.

Si les rideaux parlaient, celui-là pourrait en raconter de belles.

Quoiqu'une indiscrétion de ce genre fût

soutenu dans cette campagne *légale*, par l'opinion, l'avis et les convictions de ce même Conseil d'Etat ?

Toute tentative d'agitation des illustres meneurs de la droite ne pourra donc être qu'illusoire et factice.

Il se remueront peut-être beaucoup, ils parleront, plaideront, protesteront, mais il n'y aura en fin de compte dans notre belle France, que quelques discours de plus et quelques jésuites de moins.

JACQUES BARBIER

VIEILLE GUITARE

Nous pensions en avoir fini avec Hartmann. Il paraît que non. Les journaux monarchistes qui pensent tenir une bonne affaire contre la République ne la lâchent point aussi facilement.

Un canard londonien arrivait à point, du reste, pour envenimer cette vieille histoire. Hartmann avait avoué ! Non-seulement avoué, mais il s'était vanté d'être l'auteur de l'attentat de Moscou. Et avec quel luxe de détails, avec quelle précision d'indications ! La profondeur de la cave, la longueur des fils télégraphiques, le poids, à un milligramme près, de la charge de dynamite. Comment douter après cela ? Comment qualifier l'ignorance et la sottise du gouvernement français, lâchant bénévolement cet audacieux criminel et se mettant à dos toute la sainte Russie pour sauver un scélérat.

Le côté faible de ces brillantes déclamations, de ces ardents réquisitoires, c'est que les aveux d'Hartmann étaient aussi apocryphes que les annonces de paiement des coupons du Grand-Turc. Le réfugié russe, auquel on prêtait du reste une niaiserie exagérée, a pris soin de démentir lui-même tous ces prétendus aveux, et les feuilles conservatrices en sont pour leur courte honte d'avoir essayé de rallumer un incident éteint, en prenant pour paroles d'Evangile quelques mensonges bêtes.

Les journaux russes eux-mêmes, qui essaient de monter l'opinion contre la France, jouent dans cette affaire le plus piètre rôle du monde.

Si leur gouvernement est si sûr de l'identité et de la culpabilité d'Hartmann, s'il est

peu redoutable, il était néanmoins essentiel de faire disparaître ce témoin compromettant ; ledit rideau a donc été plié et emballé avec beaucoup de soin, car malgré qu'il soit percé à jour en divers endroits, il fallait ne pas le déchirer complètement.

Linges et Vêtement.

Nous ne parlerons pas du linge sale. Celui là on se propose de laver en famille, et il serait indiscret de faire descendre nos lecteurs à ces détails de blanchissage intime où les chemises de chasteté ne jouent pas toujours un rôle irréprochable.

Qu'il nous suffise de mentionner sommairement :

— Les draps qui devaient servir de linceul à la République et que l'on sera forcé d'employer à un autre usage puisque la République n'est pas morte.

— Les mouchoirs destinés à couvrir les décolletages de Dorine

Ah ! cachez-moi ce sein...

Comme la race de Tartufe n'a fait que croître et embellir dans la sainte congrégation, ces mouchoirs se comptent par plusieurs douzaines.

— Les nappes finement damassées que l'on tire discrètement de l'armoire quand il s'agit de régaler une Eminence friande ou

Feuilleton de la RENAISSANCE

DÉMÉNAGEMENT

Toutes les informations concordent à annoncer que la Compagnie de Jésus, toujours prévoyante, commence à faire ses malles. Où ira-t-elle planter ses tentes ? Les uns parlent de Monaco, patrie de la roulette, les autres de Madère, pays des vins généreux. Mais on ne connaît encore rien de précis sur les nouveaux séjours choisis par nos Révérends, ce qu'il y a de certain toutefois, c'est que les emballages sont en train, et les tapisseries commandées, — ce qui n'était pas une petite affaire !

tellement convaincu qu'aucune nation civilisée ne peut refuser son extradition, pourquoi ne demande-t-il pas cette extradition à l'Angleterre ?

Pourquoi leur chancellerie n'accable-t-elle pas la chancellerie britannique des mêmes obsessions dont on fatigue nos ministres ?

N'y a-t-il pas à Londres un prince Orloff quelconque qui sache menacer de faire ses malles si on ne lui sert pas Hartmann sur un plat ?

Du moment que cet individu est le véritable auteur de l'attentat de Moscou, nous ne nous expliquons pas qu'on le laisse promener en paix et les mains dans ses poches à Hyde-Park, alors qu'on le faisait traquer aux Champs-Élysées.

La France aurait-elle ce singulier privilège d'exciter les susceptibilités de la diplomatie moscovite, alors que les procédés de la Grande-Bretagne la laissent absolument indifférente ?

Non, la vérité est qu'aujourd'hui toute cette comédie pitoyable est percée à jour.

La Russie n'essaiera même pas de demander à l'Angleterre l'extradition d'Hartmann parce qu'elle sait parfaitement que cette extradition lui serait refusée sans discussion et sans phrases.

Les journaux officieux de Pétersbourg, n'essaieront pas davantage de chercher une querelle d'allemand au gouvernement de la Reine, parce qu'ils savent bien que tous les Anglais leur riraient au nez.

Un peu d'Algérie

Grand tralala cette semaine à propos de notre colonie africaine.

Démision Journault, interpellation Godelle, révélations scandaleuses, rien ne manque à la mise en scène de cette grosse affaire, dont nous connaissons le fin mot après les vacances de Pâques.

Puissent les brises printanières, calmer les cerveaux qui semblent fort échauffés sur le sujet.

Ce que nous en savons dès à présent, permet d'avancer que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des Algéries, et que le gouvernement de M. Albert Grévy ne réalise pas encore le pays de Cocagne.

C'était un peu à prévoir, et nous avons toujours pensé que la nomination du frère du Président de la République au gouvernement de l'Algérie, manquait un tantinet de réflexion.

Pour être un avocat honorable, un républicain convaincu et un fort honnête homme, on n'est pas forcément un administrateur hors ligne, surtout quand il s'agit d'inaugurer un régime nouveau, de rompre avec des habitudes invétérées et de transformer pour ainsi dire le *modus vivendi* d'une grande colonie.

M. Albert Grévy est arrivé à Alger bourré de bonnes intentions, nous n'en doutons pas, mais accompagné également d'une inexpérience qui semble se faire sentir plus que de raison.

Et, comme remède à cette inexpérience, comme coadjuteur de cette bonne volonté trop incéce, on nomme pour secrétaire général, M. Journault, député de Seine-et-Oise.

Encore un fort honnête homme, encore un excellent républicain, mais entre Sévres et Alger il y a quelque distance, et

tout en admettant que M. Journault eût habité Alger, se fût livré à quelques études de colonisation, n'était-il pas à craindre que ces souvenirs fussent trop oubliés et trop vagues ?

En outre il y avait quelque inconvénient à faire abandonner à M. Journault son siège de député, pour le gratifier d'une place parfaitement amovible, qui, à un moment donné, pouvait le renvoyer plus Gros-Jean que devant aux ombrages de Ville-d'Avray.

Souvent, du reste, nous avons eu l'occasion de critiquer cette manie fâcheuse de prendre des députés pour en faire des fonctionnaires. D'une part, nous n'aimons pas beaucoup cette sorte de courte-échelle qui d'un mandat électoral fait une place grassement rétribuée, d'autre part, le député-fonctionnaire, n'oubliant jamais qu'il fut député ou qu'il pourrait le devenir, a des tendances continuelles à provoquer des interpellations, des questions et des incidents, au grand dommage de la discipline hiérarchique et de la bonne tenue administrative.

C'est précisément ce qui vient d'arriver avec M. Journault.

Des froissements, des difficultés, des tiraillements surgissent avec son gouverneur, immédiatement le secrétaire Journault prend sa bonne plume de député de Seine-et-Oise, et bombarde son supérieur d'une interpellation en règle, sous forme de lettre, publiée dans tous les journaux.

Le procédé manque absolument de correction et ne donne qu'une fort médiocre idée du tact de M. Journault, qui se conduit en la circonstance comme un simple bonapartiste révoqué.

Voilà pour la forme. Quant au fond, il demande des éclaircissements et des explications.

S'il fallait en croire le secrétaire général qui vient de rendre son tablier, le gâchis le plus absolu régnerait en Algérie.

Confusion de pouvoirs, confusion de commandement, désordre d'administration, gaspillage...

Les fonctionnaires nommés aujourd'hui seraient révoqués le lendemain ; des expéditions fantaisistes seraient dirigées à tort et à travers contre les mirages du Sahara ; enfin, chose plus grave, de véritables abus seraient commis dans les concessions de chemins de fer.

Telle compagnie concessionnaire, ferait accepter des devis de construction de 67 millions, alors que les dépenses réelles ne doivent pas excéder 43 millions, d'où un écart de 22 millions seulement. Où passent ces 22 millions ?

Nous touchons là, comme on le voit, à un terrain excessivement brûlant sur lequel il convient de ne pas insister. Glissons, n'appuyons pas.

Après de semblables affirmations, nous pourrions dire accusations, il est de toute évidence que l'incident appelle un débat public où il faudra que la lumière soit faite, entière, absolue, complète.

Nous aimons à croire dès à présent, que le gouverneur de l'Algérie démontrera sans peine, l'inexactitude ou l'exagération des griefs dont M. Journault a saisi le public.

Livres et Manuscrits.

A tout seigneur.... Un *exemplaire* du *Syllabus* imprimé sur velin et magnifiquement relié, qu'il n'est permis d'ouvrir qu'après trois genuflexions consécutives...

L'arche sainte n'était pas entourée de plus de respect.

— Les œuvres complètes du P. Loriguet, et surtout son admirable histoire où l'on voit Napoléon I^{er} déguisé en lieutenant-général des armées de Louis XVIII.

— La collection complète de l'*Univers* et les *Odeurs de Paris*, de Louis Veuillot.

— Les derniers discours de MM. Jules Simon et Dufaure, imprimés sur papier de Chine et renfermés dans une chasse comme l'un des plus précieux documents du saint ordre.

— La lettre manuscrite par laquelle M. le maréchal Mac-Mahon signifiait son congé audit Jules Simon. (Cette lettre a été offerte par le néophyte en signe d'humilité).

— Le dossier complet des messages, épitres et correspondances échangés à l'occasion de la Fusion en 1873, ainsi qu'un projet de proclamation royale que M. Chesnelong rapporta de Frodohorff.

— Le dernier autographe de M. de Germiny, contenant ces simples mots, extraits d'une plaidoirie célèbre : « Tout ce que j'ai appris, tout ce que je sais, tout ce que je suis, je le dois aux Jésuites ! »

Mais, quelque soit le résultat, il n'en est pas moins très fâcheux d'avoir donné lieu à toutes ces histoires par des nominations hasardées.

Il était bien manifeste qu'en faisant gouverner l'Algérie par M. Albert Grévy, député du Doubs, et par M. Journault, député de Seine-et-Oise, on courait le risque de quelques mésaventures.

Ce ne sont pas les promenades triomphales d'une demi-douzaine d'autres députés qui pouvaient beaucoup améliorer ces maladresses.

Assurément ces mécomptes, dont se gaudissent nos adversaires, ne prouvent rien contre la substitution d'un gouvernement civil à un gouvernement militaire.

Ils prouvent simplement que la première condition pour bien administrer une colonie, est de l'avoir étudiée et de la connaître autrement que par les cartes de géographie.

QUELQUES CHIFFRES

Quand on entend le grand tapage mené par les feuilles cléricales, autour des persécutions et de la terreur républicaines, on pourrait croire qu'il s'agit de proscrire et de décapiter des millions de religieux, de saintes sœurs ou de Bons Pères.

Le sanguinaire Dioclétien ou le féroce Néron s'ils revenaient au monde, n'auraient qu'à ouvrir le moindre journal conservateur, pour se trouver dépassés de cent coudées dans leurs hécatombes, leurs supplices et leurs illuminations célèbres.

De leur temps, les chrétiens étaient livrés aux bêtes, aux gladiateurs et aux bourreaux ; en l'an de disgrâce 1880, on les livre à Jules Ferry et aux radicaux, ce qui est cent fois pire !

Il ne serait pas inutile pourtant de réduire ces exagérations ridicules à leurs véritables proportions, et cela peut se faire aisément grâce à l'arithmétique courante.

Tout le monde sait que la nouvelle persécution religieuse, consiste à dissoudre les congrégations religieuses non autorisées, absolument comme on dissout une association illégale, comme on ferme un cercle où se cultive un baccarat prohibé.

Or quel est le nombre de ces congrégations non autorisées, pour quel chiffre leur personnel figure-t-il dans la phalange sacrée des religieux des deux sexes qui officient sur le territoire français ?

La bonne statistique va nous le dire. Sur 416 associations d'hommes, comprenant 30,287 adeptes, 384 ne sont pas autorisées...

Mais, ces 384 congrégations illicites ne comptent que 7,444 membres, y compris les Jésuites.

C'est-à-dire qu'en admettant que la loi fût rigoureusement appliquée à toutes les congrégations non autorisées, — ce qui ne sera pas, — elle ne frapperait pas le tiers des moines, prêtres ou religieux existant en France ; sept mille, sur trente mille tout au plus.

Passons aux dames : ici la proportion est encore plus faible ; sur 127,733 religieuses de tous ordres, 113,750 appartiennent à des communautés autorisées.

Quatorze mille seulement à des congrégations illégales.

Par conséquent les huit dixièmes au moins de nos bonnes sœurs sont autorisées et deux dixièmes à peines pourraient avoir maille à partir avec les commissaires de police qui se borneront pour tout supplice à les prier de rentrer dans leur famille.

Reliques et Objets divers

Sous cette rubrique, sont compris tous les objets qui échappent à une classification spéciale et qui pourtant ne manquent pas d'intérêt, tant s'en faut, — par exemple :

— Le modèle d'urne à double fond dont se servit avec un succès rare, le noble et honnête marquis d'Allen dans les élections de Vaulxue.

Cette urne ayant été honorée de six mois de prison, constitue un objet d'art d'un mérite exceptionnel.

— Plusieurs confessionnaux à compartiments ingénieux, avec décorations variées qui comportent :

Confessionnaux de première classe pour la noblesse, la magistrature et les millionnaires ;

Confessionnaux de deuxième classe pour la bourgeoisie et le commerce ;

Confessionnaux de troisième classe pour le menu fretin.

Les conseils aux dames se donnent dans des salons séparés et font l'objet d'un tarif particulier.

— L'encrier de Laboulaye, connu sous le nom d'encrier de Strasbourg. Depuis le plébiscite, l'auteur de *Paris en Amérique*, a fait hommage de ce souvenir aux Révérends Pères qui y trempent leur plume dans les grandes occasions...

Voilà donc à quoi se réduisent ces persécutions abominables, ces proscriptions innombrables.

Sept mille congréganistes dont les trois quarts recevront probablement une autorisation, puisque le gouvernement ne vise que les Jésuites.

Quatorze mille religieuses auxquelles on ne touchera que d'une main délicate, — sur un nombre de cent vingt-sept mille.

Avouez qu'il y a là de quoi gémir et crier au martyre !

Et nos adversaires le savaient si bien que l'application de la loi ne devait toucher qu'un nombre infinitésimal de Bons Pères et de Bonnes Sœurs, ils savaient si bien que ces mesures absolument bénignes n'étaient dirigées au fond que contre les disciples de Loyola, qu'ils étaient les premiers à s'écrier jadis :

— Est-il possible qu'un millier de Jésuites vous fasse peur ! N'est-ce pas ridicule de prendre les armes contre quelques centaines de religieux inoffensifs ?

Ce n'est donc pas la proscription en masse des catholiques que poursuit la République, ce n'est donc pas une nouvelle guerre de religion, une nouvelle Saint-Barthélemy, une révocation de l'Edit de Nantes, ou une dragonnade...

Non, il s'agit tout uniment, tout simplement, tout bonnement de mettre huit ou neuf cents Jésuites dans l'impossibilité de nuire...

Lorsque nos neveux liront l'histoire de la Persécution religieuse, sous la troisième République, lorsqu'ils verront tant de discours prononcés, tant d'encre versée, tant d'accusations lancées, tant d'invectives échangées à propos de quelques centaines d'individus en contravention avec les lois de leur pays, ils hausseront les épaules en répétant le titre de la comédie célèbre : *Trop de bruit pour rien*.

LA LOI D'ÉTAT-MAJOR

Nos querelles religieuses ont laissé passer inaperçu le vote définitif de la nouvelle loi sur l'Etat-Major.

Cette loi, assure-t-on, est accueillie avec une certaine réserve dans nos cercles militaires, où on ne lui trouve pas toutes les qualités désirables.

C'est possible, car il n'y a guère de loi parfaite ; mais celle-là aura, dans tous les cas, l'avantage rare d'infuser un sang nouveau et une activité féconde dans ce corps d'Etat-Major, qui jusqu'à présent semblait se cantonner dans une sorte d'immobilité réfractaire aux innovations, au progrès et aux réformes.

Les désastres de la dernière guerre, l'incapacité notoire d'un trop grand nombre d'officiers de ce corps spécial sont des leçons qu'il n'est pas permis d'oublier.

Sans pousser l'esprit de critique jusqu'à prétendre, avec les mauvaises langues, que les officiers d'Etat-Major ne sont pour la plupart que d'agréables conducteurs de cotillons, on peut affirmer que de trop nombreux loisirs, des résidences trop prolongées dans la même garnison et des traditions d'indifférence trop accentuées, leur enlèvent assez souvent l'activité, l'initiative et le savoir, indispensables aux organisateurs d'une entrée en campagne.

C'est ainsi qu'on a pu relever des erreurs incroyables commises dans des cartes récentes d'Etat-Major, où l'on oubliait par exemple toute une ligne de chemin de fer de notre département...

Si la nouvelle loi, bien appliquée, peut nous garantir contre des... omissions de cette nature, ce sera déjà un résultat.

Il ne faut pas que nos futurs généraux en soient réduits comme ceux de l'empire, à demander aux paysans la distance de Metz ou de Strasbourg à la frontière : cette distance n'existe plus aujourd'hui, hélas ! et l'ignorance de la géographie élémentaire y est bien pour quelque chose.

— La cravate bleu de ciel du général Changarnier, la même qu'il portait le jour où il disait avec son onction accoutumée : Nous étranglerons la guêpe.

— Un faux-col monumental de Saint-Marc-Girardin, trente centimètres de hauteur sur soixante de large.

— Une mèche de cheveux du baron Chaurand, l'homme aux pompiers.

— Une paire de bottes fortes de l'excursionniste de Mun...

Et plusieurs autres petits cadeaux de nos grands politiques désireux d'entretenir amitié avec les disciples de Loyola.

Tous ces objets seront emballés et ficelés avec l'étiquette de *fragile*, pour bien indiquer le prix qu'on y attache.

Cave et Grenier

Faut-il pousser jusque là notre inventaire ?

A quoi bon ?

Les Jésuites ayant fait vœu de chasteté et d'abstinence, la cave ne contient que des bouteilles vides. Pour le grenier, on y trouverait peut-être les planches qui servaient de tremplin à quelques politiques célèbres, — mais aujourd'hui ce ne sont plus que des planches pourries.

L. LECLAIR.

un sénateur ami de la cuisine, qui ne donnerait pas son vote pour un simple plat de lentilles.

Au chapitre du vestiaire nous trouvons : — La collection complète des *bonnets à poils*, dont la manifestation marqua le début des hostilités contre le père Thiers.

— Les différentes coiffures des membres du groupe Target-Bathie, depuis le bonnet phrygien de 1848, jusqu'à la calotte de 1873.

— Un chapeau de cardinal qui n'a jamais servi. Dupanloup le convoitait, Jules Simon l'aura, si les dieux ne sont pas contraires.

— Les nombreuses vestes électorales remportées par M. Buffet depuis son affiliation. Il a fallu une caisse spéciale pour les emballer, à cause de leur volume.

Batterie de cuisine, Valsselle.

— La marmite où devait cuire à petit feu la constitution bâtarde de 1875, pour être transformée en une bonne royauté légitime.

— La poêle à frire dont les Bons Pères espéraient tenir la queue, à seule fin d'y faire sauter à leur aise tous les révolutionnaires et les radicaux réduits à l'état d'omelettes.

— Un lot de plats en faïence singulièrement ébréchés par la faute des Gavardie et autres enfants terribles qui ont mis trop souvent les pieds dedans.

FEUILLES VOLANTES

L'entrée d'honneur du général Lecointe, nouveau gouverneur militaire de Lyon, a eu lieu mercredi au son des clairons et aux accents de la *Marseillaise*.

Beaucoup de gens, dit-on, ont eu les oreilles péniblement affectées de cette musique qui leur déplaît. Nous compatissons à leur peine, car tout le monde n'est pas tenu d'aimer la *Marseillaise*, mais nous avons assez souffert de la *Reine Hortense* pour qu'il nous soit permis de prendre une petite revanche.

A propos du général Lecointe, plusieurs journaux conservateurs ont reproduit une lettre dans laquelle cet officier supérieur affirmait hautement sa foi de catholique.

C'est fort bien dit, et la République n'a pas la prétention de n'avoir pour fonctionnaires que des libres-penseurs. Mais nous sommes persuadés qu'en désignant le général Lecointe au commandement militaire de Lyon, le général Farre qui connaît notre bonne ville n'a point nommé un clercal, c'est tout ce que nous demandons.

Le général Lecointe a pris soin, au surplus, d'affirmer son dévouement à la République par des déclarations aussi nettes qu'on puisse les désirer.

Pendant que les querelles religieuses s'enveniment, et que les moniteurs du *Syllabus* nous annoncent chaque matin quelque nouveau cataclysme où doit s'engloutir la France, les impôts continuent à rentrer avec leurs excédents habituels. On donne le chiffre de quatorze millions pour le mois de mars.

De son côté, la Bourse ne connaît pas d'obstacles, et toutes les valeurs escaladent des hauteurs vertigineuses. Avouez que pour un pays perdu, voilà des gens bien tranquilles et cuirassés d'un optimisme à toute épreuve. Les bouleversements pompeusement annoncés n'empêchent pas les capitalistes de dormir sur leurs deux oreilles. Et quand un capitaliste dort...

La vérité est qu'aucun homme sensé ne s'inquiète du tapage factice organisé autour de quelques douzaines de Révérends qui doivent eux-mêmes rire sous leur tricorné de l'agitation qu'ils cherchent à soulever.

Il faut reconnaître en tout cas que rien n'est négligé par nos bons apôtres, pour donner à cette agitation pieuse un caractère spécialement irritant.

C'est ainsi que lorsqu'il a été question de prier poliment les jésuites étrangers de regagner leurs Pénates, les chercheurs du parti sont allés nous dénicher un Père Gagarine et un P. Balabine plus ou moins frottés de parenté avec le czar Alexandre!

— Oserez-vous expulser des membres de la famille impériale de Russie!

Vous voyez le beau tapage. Gagarine et Balabine renvoyés à leur famille, c'est un nouveau *casus belli* sur la planche, absolument comme l'affaire Hartmann.

Remettons-nous d'une alarme aussi chaude. A supposer que Gagarine et Balabine soient dans le cousinage de l'empereur Alexandre, ils ne se donneront pas le ridicule d'une intervention diplomatique et encore moins d'une intervention armée pour conserver leur cellule dans la rue des Postes ou dans la rue de Sévres.

D'autant plus que notre chancellerie aurait une réponse bien facile à faire à la moindre question indiscrète: Que les Révérends Gagarine et Balabine troquent leur soutane contre une redingote et prennent un appartement garni, ils pourront rester en France jusqu'à la fin de leurs jours. Nous ne les chassons pas comme Russes, nous les renvoyons comme jésuites, ce qui est fort différent.

Ne quittons pas ce sujet brûlant des congrégations, sans signaler une nouvelle abomination des infâmes radicaux.

Figurez-vous que M. Brissou vient de déposer un projet de loi qui a pour but de soumettre les établissements congréganistes aux mêmes mesures fiscales que supporte le commun des Français.

Mon Dieu oui, il faudra que ces Bons Pères paient des impôts, comme l'épicière du coin, subissent des droits de succession, de mutation, de ventes ou d'échanges, absolument comme les mécréants qui n'ont pas voué leur existence à Dieu.

L'égalité devant les impôts, encore une persécution à ajouter au martyrologe.

Un personnage qui aurait des raisons sérieuses de se plaindre des rigueurs de la comptabilité fiscale, c'est assurément M. Andrieux, préfet de police.

Le conseil municipal de Paris a trouvé bon de rayer de son budget la moitié d'un état de soixante mille francs de gratifications avancées par lui aux agents et fonctionnaires de tous ordres de la Préfecture de police, — soit une perte sèche de trente mille francs.

Le procédé nous semble dépasser la mesure des niches permises. Faire payer à M. An-

drieux personnellement des sommes qui jusqu'à ce jour avaient été admises sans contestation dans le budget de la police, est une plaisanterie un peu forte. D'autant plus que si avec la rapidité habituelle de notre bureaucratie, les employés attendaient un apurement définitif, ils recevraient leurs gratifications au 31 décembre de l'année suivante.

Il est vrai que M. Andrieux est un grand coupable: il a le malheur de déplaire au *vieux petit employé* de la *Lanterne*, et les petits employés sont toujours plus terribles que les patrons.

Le conseil municipal va essayer de se rattraper de cette taquinerie mesquine, en recevant solennellement l'illustre navigateur-géographe Nordenskiöld qui a découvert une nouvelle route maritime entre l'Europe, l'Amérique et la Chine.

Sauf l'inconvénient de rester pris dans les glaces et dans les banquises pendant neuf mois de l'année, on pourra se hasarder dans le passage *Nord-Est* avec l'espérance de ne point servir de pâture aux ours blancs.

Pendant son séjour à Paris, M. Nordenskiöld qui est un pilote expérimenté, rendrait certainement un signalé service aux conseillers municipaux de la capitale, en leur indiquant le passage, grâce auquel on peut doubler en certaines occasions, le cap de l'Intransigeance et du Parti-Pris.

Ce passage ne serait pas inutile à connaître non plus aux conseillers municipaux marseillais qui semblent s'agiter dans un singulier gâchis.

Dix-huit conseillers sur trente-six donnent leur démission. Le préfet en accepte quatre, et on continue de délibérer avec une majorité de dix-sept membres sur trente-deux, dont quatorze ne prennent pas part aux discussions.

Que signifient toutes ces plaisanteries? Voilà la seconde fois sauf erreur que les édiles marseillais nous font assister à cette désorganisation dont les électeurs contribuent à payer les frais, bien entendu.

Voyons, voyons, est-ce qu'on ne pourrait pas s'entendre sur la Cannebière, pour nommer des conseillers municipaux qui fissent autre chose que démissionner!

La démission est un exercice agréable pour les gens qui aiment le changement, mais ce n'est pas une opinion politique; — le parti de la *démission*! Il ne manquait plus que celui-là.

Un beau jour de cette semaine sainte, nous avons lu en tête d'un journal bonapartiste ce titre significatif: *Mater Dolorosa*.

Nous pensions naturellement qu'il s'agissait d'une dissertation sur la passion de Jésus-Christ et sur les douleurs de la vierge Marie. Pas du tout, le *Mater Dolorosa* s'appliquait à l'ex-impératrice Eugénie partant par le *Zuluand*.

Certes nous compatissons à toutes les douleurs, mais avouez que la Sainte-Vierge a le droit d'être vexée.

ZÈDE.

DOUBLE VICTOIRE

La fabrique lyonnaise vient de gagner son procès devant la Chambre, grâce à l'excellente plaidoirie de M. Edouard Millaud qui ne pouvait laisser un meilleur souvenir de son mandat législatif.

La cause était bonne, l'avocat était bon, et il eût fallu jouer de malheur pour ne pas remporter une victoire qui, du reste, a été aussi complète que possible.

Par 348 voix contre 88, les droits protecteurs que M. Méline voulait imposer à la soie ont été repoussés, et M. Pouyer-Quertier pourra faire son deuil d'une taxe dont le premier résultat eût été de ruiner notre fabrication nationale, au profit des industries d'Allemagne, d'Italie et de Suisse, dont la concurrence est déjà suffisamment redoutable, sans qu'on aille mettre tous les atouts dans leur jeu.

Le caractère particulièrement original de cette joute oratoire entre la protection et le libre-échange, a été de voir le père Madier-Montjau rompre des lances protectionnistes avec cette vieille éloquence de 1848 qui aujourd'hui sent un peu la rengaine et le moi.

Dans les questions purement politiques, cette rhétorique à métaphores est encore acceptable, mais il était difficile de ne pas sourire en écoutant, par exemple, le défenseur des moutonniers de la Drôme s'exclamer sur un ton lyrique:

« Je viens défendre l'opprimé contre l'opresseur! »

Avouez que ces phrases pompeuses à propos de tarifs de douane, d'exportation et de drawback sont assez comiques et manquent essentiellement de la simplicité

et surtout de la clarté qui leur conviendraient.

Il y a d'ailleurs dans ces exagérations autre chose que des redondances oratoires; on y trouve la marque distinctive de deux systèmes politiques: la politique d'imagination et la politique pratique; la politique de périphrases et la politique de résultats.

Nous ne pouvons en vouloir à M. Madier-Montjau, qui est un fort honnête homme et un républicain convaincu, d'appartenir à la première école, puisque c'est elle qui a présidé à l'enfantement des Ledru-Rollin, des Louis Blanc et de tous les beaux parleurs qui ont noyé jadis la République dans leurs discours.

Ce que nous nous permettrons de leur reprocher aujourd'hui, c'est de ne pas comprendre suffisamment l'évolution qui s'est produite dans les esprits, après les dures expériences du passé.

Le protectionnisme de M. Madier-Montjau, aussi bien que le socialisme de M. Louis Blanc, doivent être relégués aux vieilles lunes de notre politique, en ce sens qu'ils manquent essentiellement de sanction pratique.

Quelques enthousiastes naïfs peuvent être séduits par des périodes sonores qui, prononcées du haut d'une tribune ou d'un balcon produisent toujours leur petit effet. Mais après? où est la solution, où est le résultat!

Le succès remporté par M. Millaud a non-seulement sauvé de la ruine la fabrication des soieries françaises, mais il a eu encore l'avantage de consacrer la prépondérance de la politique sérieuse, de la politique d'affaires, sur la politique de déclamation et d'utopies.

L'Excommunié de Demain

Il s'agit du P. Didon. — Son carême à la Trinité lui a déjà valu l'excommunication majeure du *Figaro* dont les petites dames ne peuvent supporter un langage contraire à leur foi. Les anathèmes de Veillot ne tarderont pas à suivre, et nous ne donnons pas six semaines avant que le P. Didon ne soit mis dans le même sac que le P. Hyacinthe, et que tous les prédicateurs qui s'aviseront de s'écarter du guide-âne de l'orthodoxie ultramontaine.

Quel est le crime du Père Didon... Eh, mon Dieu, le crime commun à tous les hérétiques, à tous les excommuniés du passé, du présent et de l'avenir.

Le Père Didon se mêle de raisonner, se permet de discuter. Il essaie de convaincre son auditoire par d'autres arguments que les absurdités théocratiques qui constituent les rengaines accoutumées de l'éloquence de la chaire.

Ce n'est pas tout: l'orateur de la Trinité ne se garde pas suffisamment contre les tendances libérales ou simplement tolérantes. Il laisse entrevoir, l'audacieux, que la religion bien entendue n'est pas forcément l'ennemie de la République; il ne craint pas d'insinuer, le téméraire, que l'Eglise pourrait peut-être vivre en bonne intelligence avec la société moderne. Il pousse la hardiesse et l'inconscience jusqu'à se lancer dans des théories socialistes, en déclarant que le catholicisme ne pénètre pas assez dans le peuple, qu'il ne s'occupe pas assez de ses aspirations, de ses besoins, de ses tendances....

Enfin, voiliez-vous la face, le Père Didon n'a pas reculé devant ce cri révolutionnaire:

« La croix ne connaît pas de drapeau! »

Pas de drapeau! Et le drapeau blanc? Pour qui le prenez-vous, mon Révérend!

Aussi le drapeau blanc se rebiffe et vous arrange de la belle façon... Cela vous apprendra à parler librement, cela vous apprendra à faire l'école buissonnière à travers des discussions qui ne vous regardent point.

Marié l'Eglise et l'Etat, *bon Deus*! Ne pas reconnaître de drapeau, miséricorde!

Ah! le P. Didon a mis cuire avec ces théories subversives, et les clientes du *lait Mammilla* ne le lui pardonneront jamais!

Excommunié, bon pour le fagot! Voilà l'arrêt suprême de la rue Drouot qui va être confirmé au Vatican...

Ce spectacle n'est-il pas absolument cocasse? Et comment qualifier ces grands libéraux de l'article 7 qui ne veulent accorder à leurs prédicateurs et à leurs apôtres d'autre liberté que licol du *Syllabus*.

Dernières nouvelles. — On nous assure que le P. Didon a obtenu sa grâce, à la condition de faire amende honorable, pieds nus et corde au cou, devant le juif Albert Wolff, investi pour la circonstance de tous les pouvoirs du Nonce.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Toujours absence de fort ténor. Le fort ténor est devenu non-seulement l'oiseau rare, mais l'oiseau introuvable. Il est aisé

de comprendre combien il est difficile à la société des artistes, privée de cette tête de ligue, de composer des spectacles et surtout d'encaisser des recettes quelque peu respectables.

Faute de grive, M. Passerin s'est fait entendre une fois dimanche dernier dans la *Juive*, cet opéra de tous les débutants qui ont de la voix, comme l'ex-pensionnaire du Théâtre-Bellecour, mais dont le talent est tout entier dans un avenir qu'on peut soupçonner assez lointain.

Car si M. Passerin est pourvu d'un organe assez éclatant, étendu, puissant même, il ignore complètement l'art de s'en servir. Tel nous l'avions entendu doublant M. Achard dans le *Roi de Lahore*, tel nous l'avons retrouvé dans la *Juive*, chanteur absolument incorrect et inexpérimenté, comédien d'une désespérante nullité. Il n'aurait rendu aucun service au Grand-Théâtre.

Heureusement pour les spectateurs de cette soirée, ce ténor par intérim avait une partenaire qui, elle, acquiert tous les jours de l'expérience, du prestige et de l'autorité. M^{lle} Baux a tenu le rôle de Rachel d'une irréprochable façon et nous tenons d'autant plus à l'en complimenter, qu'il arrive rarement à une artiste d'accomplir en quelques mois des progrès aussi considérables.

M^{lle} Baux est arrivée ici presque inconnue, probablement parce qu'à l'Opéra elle n'avait pu donner la mesure de sa valeur; elle quittera notre scène avec la légitime réputation d'une falcon d'un remarquable mérite.

Voilà un exemple d'intelligence, de travail persévérant et de volonté de parvenir que bien d'autres devraient ou auraient dû suivre. Combien, en effet, nous en avons connu, — et nous en connaissons, — de ces belles voix se trouvant satisfaites des vulgaires applaudissements de la claque ou des amis et qui se reposent sur de faciles lauriers. Or, dans l'art du chant comme dans les autres, qui ne progresse pas recule. Le public admet et encourage l'artiste dont il suit les efforts, il se lasse vite de celui qui lui donne toujours la même note. Il n'est permis qu'à M. Faure et à deux ou trois autres de rester eux-mêmes, c'est-à-dire parfaits, et qui sait si la perfection de M. Faure ne finirait pas par fatiguer?

La république du Grand-Théâtre, sous la présidence de M. Neveu, a perdu un de ses membres. M. Delrat n'a pas cru devoir rester avec ses camarades. Sans doute, les motifs qui ont poussé M. Delrat à ne pas partager leur fortune lui ont semblé assez sérieux pour provoquer son éloignement; mais le public se les explique peu et on admet malaisément qu'il ait été le seul à ne pas achever l'année théâtrale.

Quoiqu'il en soit, sans fort ténor et sans baryton de grand opéra, la société des artistes est condamnée pour le moment à des prodiges d'activité pour jouer cinq fois par semaine. Tout le poids du répertoire retombe sur la troupe d'opéra-comique, MM. Trémoulet et Guillien en tête, qui se prodiguent et se multiplient. Le public leur en sait gré et nous sommes convaincus que le bon vouloir de tous trouvera sa récompense.

Célestins. — Samedi 27, aura lieu irrévocablement la première représentation du *Jeune Télémaque*, l'opérette de MM. Derriaz et Cumin. Ce sera probablement, si nous nous en rapportons aux bruits de coulisses, l'essai de décentralisation le plus heureux de la saison. Les principaux rôles sont confiés à MM. Didier et Fort, et à M^{lle} Coraly-Geoffroy et Montbazou. Celle-ci a bien voulu se charger du personnage de Télémaque, précédemment destiné à M. Nigri qui, tout comme un ténor de grand-opéra, éprouve en ce moment une fatigue vocale. Y a-t-il tout de bon une épidémie sur les ténors?

Il va sans dire que nous souhaitons le plus franc et le plus vif succès au librettiste qui a déjà fait ses preuves aux Célestins et au compositeur que va nous révéler le *Jeune Télémaque*.

Après cette opérette, les Célestins joueront *Jonathan*, — la semaine prochaine probablement, puis la *Belle Hélène*, huit jours plus tard, puis *Tricoche et Cacolet*, puis, puis... Jamais le mois d'avril ne sera assez long pour toutes les nouveautés ou reprises en préparation sur notre seconde scène. Le public aura-t-il la mauvaise grâce de ne pas répondre par l'activité de sa présence à l'activité véritablement fébrile des artistes qui ont chargé M. Aimé Gros de guider leurs derniers pas et de mener à bien une entreprise qui a toutes les sympathies?

Un mot personnel. Dans son feuilleton de lundi passé, notre excellent confrère du *Progrès* paraît surpris que nous ayons défendu M. Marck contre les accusations de malhonnêteté dont il a été l'objet. M. Aubert s'en étonne d'autant plus, qu'il n'a jamais entendu formuler ces calomnies absurdes par personne, et en se donnant la peine de les relever, on court le risque, ajoute-t-il, de rappeler à l'esprit le proverbe: Il n'y a pas de fumée sans feu. A notre tour nous sommes surpris que notre confrère, très au courant des choses théâtrales, ait ignoré ces calomnies qui ont eu de l'écho, non-seulement dans le public et une partie du personnel des théâtres, mais aussi à la Préfecture et à l'Hôtel-de-ville.

Or, comme ce sont les accusations les plus absurdes qui font le chemin le plus rapide, nous avons tenu à ce que dans le public qui nous lit, on fût persuadé qu'elles étaient fausses; nous avons pensé que du moment où il n'y avait pas « de feu » il ne devait pas rester « de fumée ».

L'administration de M. Marck est discutable, et nous l'avons critiquée autant qu'elle nous a semblé le mériter, mais une fois le directeur tombé, nous avons cru nécessaire de relever l'honnête homme.

Mercredi dernier, M. Lumière invitait la presse à assister, dans ses salons de photographie, à une séance intime de prestidigitation donnée par MM. Alberti et Pedro. Tous nos confrères, et nous avec eux, ont suivi avec le plus vif intérêt les expériences originales, les tours habilement faits que MM. Alberti et Pedro ont exécutés. Il est probable que ces prestidigitateurs se produiront en public, et nous les recommandons d'autant plus volontiers à nos lecteurs, que MM. Alberti et Pedro nous ont semé des artistes peu ordinaires dans leur genre. Au milieu de leurs expériences multiples, le tour de la multiplication des canards et l'armoire mystérieuse compliquée d'un truc absolument nouveau, valent la peine d'être vus.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés: Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, C. Lafayette, 5, A. ALRICY, succ.

MÉDECINE

Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercureux et l'abus du tabac. — Faire usage des **Pastilles de Dethan** au sel de Berthollet. — La Boîte : 2 fr. 50.

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson** au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 fr. 50. — Poudres : 5 fr.

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faire usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et antinerveux ; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — La Boîte : 4 fr.

DETHAN, Pharmacien, 90, faubourg Saint-Denis, à Paris, et principales pharmacies de France.

PHOTOGRAPHIE

ANTOINE LUMIÈRE

15, Rue de la Barre, 15

Les ateliers de pose sont ouverts tous les jours sans exception, de neuf heures du matin à six heures du soir.

PLUS DE TÊTES CHAUVES !

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge (à forfait). — **AVIS AUX DAMES** : Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. **MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.**

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0 AVEC LOTS

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui incomplet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur le 1^{er} million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100,000 fr.
6 obligations remboursées	25,000 fr.
par 5,000 francs, soit	30,000 fr.
45 obligations remboursées	45,000 fr.
par 1,000 francs, soit	

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr. et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueraient à concourir aux tirages et pourraient être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{ers} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues : A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

MALADIES DES FEMMES

M^{ME} CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la **Stérilité** et ses diverses affections. M^{ME} CHRÉTIEN compte vingt années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS

DE MIDI À QUATRE HEURES

9, rue Bourbon, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, Lyon

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de **Vaucluseurs, M. MARÉCHAL**, vient de découvrir un merveilleux remède **spatalgique** qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de têtes.

Le **Spalgique Maréchal**, qui coûte 2 fr. se trouve dans les bonnes pharmacies.

LE MONT-LÉPINE

Le succès croissant de la délicieuse **Liqueur de table** de ce nom est justifié par son arôme exquis et ses vertus hygiéniques bien reconnues. **Bien supérieure à tous produits similaires.** En vente dans les principales maisons.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison de

CHAUSSURES A LA RENOMMÉE

44, Place de la République, Lyon

a toujours le plus grand choix de Chaussures de première qualité et des plus élégantes pour **Hommes, Dames et Enfants.**

Le chef de cette Maison ayant fait des achats importants de cuirs avant la hausse, et ayant occupé un grand nombre d'ouvriers pendant la mauvaise saison, peut mettre en vente des **marchandises de première qualité à des prix exceptionnels.**

Cette Maison joint aux chaussures solides, faites dans ses ateliers, un grand choix de **Chaussures de haute fantaisie pour dames**, des meilleures maisons de Paris.

CHAUSSURES DE PREMIÈRE COMMUNION

On fait sur mesure.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins D'écriton

M^{ME} DUPORT

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale, 31

(Ecrire franco).

Pharmacie **LANGLADE & AUGUET**, rue Thomassin, 8.

NÉVRALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE

Guérison rapide et sûre par

la **Poudre Antinévralgique de G. Langlade**

GUÉRISON RADICALE de jours des maladies récentes ou anciennes, par les Capsules QUET.

Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — **Injection QUET** hygiénique, préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Même pharmacie : **Pommade souveraine pour les yeux**. — Prix : 2 fr. — **Liquor infatigable contre les maux de dents**. Prix : 2 francs.



JE guériss vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Vies urinaires les plus rebelles (de midi à six heures). **DUMONT**, médecin spécialiste, rue Rochetbouard, 84, Paris. Traitement par correspondance.

CANCER Tumeurs, Ulcères. — Guérison radicale sans opération, 25 ans de succès, contre les récidives ou suites d'opérations chirurgicales. — Le docteur **JAMIN** s'occupe spécialement de la curabilité de cette maladie réputée incurable, reçoit tous les jours, à sa maison de santé à **Valard-Gaillard** (Haute-Savoie), à 5 kilom. de Genève. (Affranchir).

LA GOUTTE MILITAIRE ou **LA GOUTTE D'ARMÉE**, des écoulements urinaires, des douleurs à l'urètre, des urines troubles, de la formation d'acide urique, il vous fera guérir avec des preuves irrécusables.

LE SECOURS

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER ET AUTRES

Capital : DIX Millions

PARIS — 18, RUE DES PYRAMIDES — PARIS

Près de l'Avenue de l'Opéra.

S'adresser à M. H. DE HEYN, directeur de la Cie.

AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

Insertions dans tous les journaux français et étrangers

11, Rue Confort, 14. — LYON

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. **30 ans de succès.** — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez **J. FERRÉ**, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de **BROU**.

1^{er} FRANC par AN 90,000 Abonnés **52^{es} NUMÉROS**
Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne Fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ

ÉLÉGANCE

ET

SOLIDITÉ



Hommes 12 fr



Dames 8 fr

Maison **CASSET**, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)

EN VENTE

A l'Agence de Publicité **V. FOURNIER**

LYON — 14, rue Confort, 14 — LYON

GUIDE-INDICATEUR

LABAUME

POUR LA

ville de LYON et le Département du RHONE

ANNÉE 1880 —

Relié, 12 fr. — Broché, 10 fr.

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET

Rue de la République

32 (EX-RUE DE LYON)



Rue de la République

32 (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE — ÉVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie

Sacs gilets, Necessaires garnis

Ébénisterie artistique

Porte-Bonquets. — Passe-Partout

Chapelles. — Petits Bronzes

Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie

Caves à Liqueurs

PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

17^{ème} ANNÉE

Le Moniteur

TIRAGES FINANCIERS

Propriété du Crédit Général Français

Société anonyme. — Capital : 10 millions de francs.

La plus ancienne, la plus répandue et la plus complète des journaux financiers.

PARAIT TOUTS LES JEUDIS

Seize grandes Pages de texte.

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la Liste de tous les Tirages, la Cote complète de toutes les valeurs et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

Par an 4 francs

Abonnement de 3 ans : 10 francs.

S'adresser à la **SUCCURSALE** du Crédit Général Français à LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Société anonyme, Capital : VINGT MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : à Paris, 16, rue Le Peletier

Achat et vente de titres au comptant, sans autre commission que le courtage officiel des agents de change. — Négociations de toutes valeurs non cotées. — Paiement gratuit et immédiat de tous coupons pour les clients-abonnés au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**. — Transfert et conversion de titres. — Souscription sans frais aux émissions. — Libération de titres. — Versements sur titres. — Remboursement des titres sortis aux tirages. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Listes de tous les tirages et des numéros sortis et non encore réclamés. — Chèques sur Paris et la Province.

CALENDRIER MANUEL

Du Capitaliste

PRIME GRATUITE

donnée chaque année par le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS à tous les abonnés au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**.

Guide indispensable de l'actionnaire et de l'obligataire, contenant le taux d'émission des valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées ; l'échéance de leurs coupons ; leur revenu, les dividendes de chaque société depuis 1868.

LISTE DES ANCIENS TIRAGES ET DES LOTS NON RÉCLAMÉS

Renseignements pratiques pour l'achat et la vente au comptant des valeurs de Bourse. — Impôts qui frappent les titres. Loi sur les titres au porteur perdus ou volés.

La valeur de cette PRIME GRATUITE représente à elle seule le prix annuel de l'abonnement au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**.